

politiques et le Gouvernement a bien fait d'agir ainsi, car ces industriels emploient des ouvriers appartenant à tous les partis. Au simple point de vue des affaires, le Gouvernement a bien fait d'éliminer entièrement de la politique l'adjudication de ces fournitures.

Les orateurs de la gauche ont fait allusion à certaines rumeurs mises en circulation et aux commentaires qu'elles ont provoqués dans le pays. Les partis politiques ne sauraient être trop prudents, lorsqu'il s'agit d'accusations vagues ou anonymes; elles peuvent avoir de regrettables résultats. Un comité de la Chambre instruit actuellement une enquête au sujet de la fourniture des chaussures des soldats. Je suis certain que lorsque cette enquête sera terminée on constatera qu'il n'y a rien de bien grave dans cette affaire. Cependant, au point de vue international, les rumeurs mises en circulation, et l'enquête qu'elles ont provoquée nous ont fait un tort considérable; je n'ai aucun doute que les fabricants canadiens en ont beaucoup souffert. Le gouvernement français, le gouvernement russe et les gouvernements de quelques autres pays, qui auraient pu être disposés à envoyer des commandes au Canada, s'abstiendront de le faire à la suite de la triste réputation que cette enquête a valu aux produits canadiens. Quand il s'agit de questions plus ou moins internationales, on ne saurait agir avec trop de prudence et de discrétion. Il va sans dire que c'est le droit et le devoir de l'opposition de demander des enquêtes, lorsqu'il y a lieu de le faire, mais il me semble que dans le cas actuel on aurait mieux fait de s'abstenir.

Mon honorable préopinant a parlé des effets qu'aura le nouveau tarif dans la province qu'il habite, le Nouveau-Brunswick. Le Canada est un pays très étendu et il est très difficile de faire un tarif dont personne n'aurait à se plaindre. Ainsi, par exemple, dans l'Ontario et la partie ouest de la province de Québec, nous sommes obligés d'importer la houille grasse des Etats-Unis et de payer un droit de 53 cents par tonne. A cela, il faudra ajouter une taxe de guerre de 7½ p. 100. Je suppose que cette taxe est imposée pour protéger les dépôts houillers de la Nouvelle-Ecosse. Il n'est pas à ma connaissance que personne se soit plaint de cet impôt. Dans un pays aussi étendu que le Canada, il est très difficile de tenir compte de tous les intérêts locaux, dans la préparation du tarif.

On nous a longuement entretenus d'un prétendu conflit d'intérêts entre les culti-

vateurs et les industriels. Il m'a fait plaisir d'entendre, hier soir, les remarques de l'honorable député de Huron-est (M. Bowman) sur cette question. Je ne comprends pas qu'il puisse y avoir d'antagonisme entre la classe industrielle et la classe agricole. Toutes deux devraient plutôt agir de concert. D'ailleurs, dans l'Ontario il n'existe guère d'hostilités entre les deux classes. Les cultivateurs apprécient les avantages qu'ils retirent de l'existence des manufactures et des usines dans leur milieu, et les industriels comprennent l'avantage qu'il y a pour eux d'avoir, à proximité, une population agricole prospère.

Ce sont surtout les représentants des provinces de l'Ouest qui paraissent animés de sentiments hostiles à l'égard des industriels de l'Est. Autant que j'ai pu m'en rendre compte, ces sentiments n'existent pas dans l'Ontario. Nous nous réjouissons toujours d'apprendre que l'Ouest est prospère et tout ce qui peut nuire à cette partie du pays nous cause un réel chagrin. Sur ces questions, toutes les provinces devraient faire preuve d'une égale bonne volonté, les unes à l'égard des autres; il n'existe aucune raison pour créer de l'antagonisme entre les différentes classes de la communauté. La prospérité du Canada réside dans la coopération active de toutes les classes.

Je n'ai aucun doute qu'avant longtemps il y aura des industriels dans l'Ouest. Winnipeg est déjà un centre industriel important et plusieurs autres villes de l'Ouest sont en passe de le devenir. Les cultivateurs constateront bientôt que l'existence de ces centres populeux leur sera d'un grand avantage.

Certains membres de cette Chambre ont prétendu que, par suite de chômage forcé, une partie de la population était dans la misère. Si cet état de choses existe réellement, on ne peut pas raisonnablement demander au Gouvernement de discontinuer les travaux des entreprises publiques. A mon sens, ce serait une raison suffisante pour engager le Gouvernement à poursuivre les travaux afin de venir en aide à ceux que le chômage réduirait à la misère. Dans plusieurs villes, à Toronto, à Ottawa, et ailleurs, je n'en ai aucun doute, on a employé beaucoup de monde à l'enlèvement de la neige et à d'autres travaux dont on aurait pu se dispenser, mais les autorités municipales ont décidé de faire ces dépenses pour fournir à la classe ouvrière un moyen honnête de pourvoir à sa subsistance. Pour le même motif, le Gouvernement ne doit pas interrompre les travaux publics.